

Feuille de liaison communale



MARS 2017 VITROLLES « Des Combes aux Vivas »

Le Mot du Maire

Cette année 2017 a donc vu notre commune, ainsi que les anciennes communes de CCTB, fusionner avec la Communauté d'agglomération de « Gap en plus grand » pour former de la communauté d'agglomération « Gap Tallard Durance ». Suite au vote du premier budget de cette nouvelle collectivité, les foyers verront leurs impôts (taxe d'habitation et les taxes foncières) baisser suite à la suppression de la taxe additionnelle tel que cela a été décidé. Cependant les professionnels, eux, verront leur cotisation foncière des entreprises augmenter de façon notoire pour passer de 19,61 % à 28,57 %. Il avait été décidé dans un premier temps d'étaler ce lissage sur cinq ans. Or à ma demande ce lissage a été allongé sur sept ans pour essayer d'estomper autant que faire se peut cette augmentation.

Comme vous le voyez, cette intégration au sein de la communauté d'agglomération peut avoir des impacts aussi bien positifs que négatifs ; nous veillerons à ce que le positif l'emporte.

Cette année 2017 verra, également pour la commune, à proprement parler la mise aux normes de nos captages de sources, la mise en norme en terme d'accessibilité, mais aussi la sortie de terre du terrain Multi activité, qui je n'en doute pas fera le bonheur de nos plus jeunes administrés.

Enfin vous n'êtes pas sans savoir à la vue du tapage médiatique que cette année sera également une année électorale, présidentielle et législative. Je souhaite de tout cœur que ces échéances passées, notre vie politique nationale et locale retrouvera la sérénité donc elle a besoin pour mener à bien nos projets pour le bien de tous.

Philippe BIAIS

Dossier : Auberge du Pic de Crigne

Devant de nombreux mois de loyers impayés, la municipalité a été contrainte de résilier la convention avec le locataire. Ce dernier a mis sa société en liquidation judiciaire. Le Maire met la pression sur le liquidateur pour pouvoir récupérer notre bien. La municipalité commence à réfléchir sur notre cahier des charges et sur l'organisation d'un appel à projet pour une reprise d'activités.

Il est rappelé que la commune est propriétaire des murs, de la licence IV et de l'intégralité du mobilier de cuisine (vaisselle comprise), des tables et chaises du restaurant.

EVENEMENTS COMMUNAUX FIN 2016 ET DEBUT 2017

- **4 Décembre 2016 Noël communal**

Dans l'attente du Père Noël, la magie de Noël a fonctionné. Un véritable magicien a subjugué petits et grands. A la fin du spectacle, le Père Noël a distribué des cadeaux aux enfants et un goûter a clôturé cet après midi récréative offerte par la municipalité.



- **11 Décembre 2016 Repas des Anciens**

C'est à l'Auberge du Pic de Crigne que la municipalité a invité les anciens de la commune au traditionnel repas de fin d'année. Convivialité, anecdotes et souvenirs étaient au rendez vous. Les convives ont reçu également un colis de douceur.



- **21 Janvier 2017 Rallye de Monte Carlo**

C'est deux spéciales qui se sont déroulées dans notre commune. Plusieurs incivilités et dégradations ont été constatées lors de ces épreuves. La municipalité a fait remonter à qui de droit ces faits. L'organisateur de ce rallye de Monte Carlo nous a répondu en s'excusant pour les désagréments et a décidé lors de la prochaine édition, de déployer un nombre plus important de commissaires.

- **22 Janvier 2017 Vœux communaux et Galette des Rois**

Les habitants de la commune ont été conviés à la cérémonie traditionnelle des vœux de début d'année. Le discours du Maire a porté sur notre futur proche avec la fusion de notre communauté de communes et de la communauté d'agglomération de Gap et sur les projets structurants prévus en 2017. A l'issue de ce discours, galette des rois et verre de la convivialité ont été dégustés.



PROJETS 2017

Lors du prochain conseil municipal, le budget 2017 sera proposé, discuté et voté. Nous vous présentons les orientations budgétaires qui ont été analysées par la commission communale des finances. Ce sont les projets d'investissement qui devraient voir le jour en 2017 sous condition de l'attribution des subventions souhaitées et du vote du budget.

- **CITY PARK**

L'implantation de ce stade multi sport est prévue à coté de la Mairie, en face de l'Auberge de Crigne.

L'acquisition foncière est faite.

- **Agrandissement du cimetière du Haut Vitrolles**

Cela devient une nécessité, Il sera effectué lors de ces travaux les normes d'accessibilité aux handicapés.

- **Enfouissement ligne électrique**

C'est un projet qui a été validé et discuté avec le SYME et ERDF. Les travaux d'enfouissement permettront d'enlever les dernières lignes électriques du Plan et d'implanter un nouveau transformateur.

- **Voirie**

Ce sont deux voiries communales du Plan qui vont être réhabilitées.

- **Périmètre de captage**

Nous sommes dans la poursuite du programme entrepris ces dernières années (voir dossier sur l'eau potable)

- **Normes accessibilité**

C'est un gros volet d'investissement qui a fait l'objet d'une programmation (sur quelques années) demandée par la Préfecture des Hautes Alpes. Normes d'accessibilité à la Mairie, aux WC publics, au WC de la salle d'activité du Plan, aux cimetières, aux églises. Là aussi, c'est une loi ancienne qu'il faut mettre en application.

- **Abri bus**

C'est l'implantation d'un abri bus à Vitrolles (aire de retournement) qui permettra aux usagers des transports en commun (notamment les scolaires) de pouvoir attendre dans de bonnes conditions en cas de mauvais temps.

Dossier : eau potable

Ce dossier a plusieurs volets.

- La nouvelle réglementation sur les périmètres de captage des sources a été présentée au conseil municipal lors de l'ancienne mandature. La nouvelle municipalité a hérité du dossier et a du négocier avec l'Agence Régionale de Santé et ses experts pour trouver une solution cohérente pour une application pragmatique de la loi. Les périmètres sont en cours de finalisation (Querlie Haute : en cours, Querlie basse : effectif). Il restera la source des Combes à équiper. Cela peut paraître long à certains d'entre vous mais les périmètres de captage sont souvent sur des propriétés privées qu'il faut acquérir (ou échanger).
- Les réservoirs sont régulièrement contrôlés et nettoyés. En 2016 comme en 2015, une entreprise spécialisée, mandatée par la municipalité, a entièrement désinfecté les réservoirs. Les contrôles de la qualité de l'eau sont faits de manière aléatoire par le laboratoire vétérinaire départemental sur demande de l'ARS. En cas de problème, la municipalité intervient pour signaler le fait auprès des administrés, fait nettoyer les réservoirs problématiques et distribue le cas échéant de l'eau potable en bouteille.
- Le dernier point concerne la compétence de cette distribution eau qui, de par la loi NOTRe, tombe dans les compétences de la communauté d'agglomération. La municipalité essaye de négocier cette compétence, permettant ainsi de maîtriser les factures des usagers et de pouvoir continuer à intervenir rapidement en cas de problème sur notre réseau (grâce au dévouement de notre employé communal), ce qui ne serait plus faisable en cas de contrat avec un grand groupe industriel.

INFOS COMMUNALES :

Le 15 mars, Madame Régine PHISEL a été nommée au grade de Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques, lors de la réception qui s'est déroulée au collège de Fontreyne à Gap en présence de l'inspecteur d'académie. Cette distinction marque son engagement professionnel au sein de l'Education Nationale. Il est rappelé que cette habitante de notre village a été dix ans, présidente de l'association « A l'Ombre de Crigne »

La Municipalité lui adresse toutes ses félicitations.

INFOS COMMUNALES 2017 année d'élections

1^{er} tour des Présidentielles : **23 avril 2017**

2^{ème} tour des Présidentielles : **7 mai 2017**

1^{er} tour des Législatives : **11 juin 2017**

2^{ème} tour des Législatives : **18 juin 2017**

Munissez vous de votre carte d'identité ainsi que de votre nouvelle carte d'électeur que vous venez de recevoir. Vérifiez le lieu de votre bureau de vote. Vitrolles a deux bureaux de vote.

Heure d'ouverture des bureaux de vote : 8H – 19H

Bureau de vote de Vitrolles village : salle polyvalente du Haut Vitrolles.

Bureau de vote du Plan : Mairie

A partir de 19H, le scrutin est clos et le dépouillement des bulletins de vote est effectué. Vous pouvez assister à cette opération.

INFO ASSOCIATIF :

Une nouvelle association dénommée « Et si nous... » a été créée le 4 mars 2017 lors d'une assemblée générale constitutive, dont les buts ont été définis par l'article 2 : « Cette association collégiale a pour objet de promouvoir et soutenir tout projet coopératif porteur de valeurs humanistes et environnementales. » Cette association se réunit régulièrement à Barcillonnette-Lardier et Valenca-Vitrolles.

INFOS PRATIQUES COMMUNALES

Mairie de Vitrolles : Tél/fax : 04 92 54 25 66 Site : www.vitrolles05.fr

E-mail du MAIRE : mairievitrolles05@wanadoo.fr / E-mail SECRETARIAT : secretariat.mairie.vitrolles05@gmail.com

Heures d'ouverture : **Mardi** de 9h30 à 12h et de 14h à 17h **Vendredi** de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Permanence du Maire : **Mardi** de 9h à 12h **Vendredi** de 14H à 18Hainsi que sur rendez vous

Enlèvement des encombrants : le premier lundi de chaque mois, prévenir quelques jours avant au **06 88 51 10 05**

Communauté d Agglomération de Gap- Tallard-Durance : 04 92 54 16 66 (bureau d'accueil uniquement)

Directeur de publication : **BIAIS Philippe**